

## EMSP - FICHE D'ORIENTATION POUR L'ANIMATION

**ANIMATION DE SEANCE MENTION C****UC 6 / UC 7C / UC 8C / UC 9C****« Préparation, animation de séance et suivi du pratiquant »****MODALITES DE L'ÉVALUATION**

Le candidat anime 2 activités de 20 mn chacune sur support musical avec démonstrations techniques et consignes associées [une activité de renforcement musculaire (au choix RM ou STRETCH) et une activité d'activation cardiovasculaire (au choix LIA ou STEP)]. Un entretien de 15 à 20 mn suivra la prestation afin de justifier la démarche pédagogique et les choix méthodologiques.

- **UC 6 : Encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation utilisant des « activités gymniques, de la forme et de la force »**
- **UC 7C : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le domaine de la « forme en cours collectifs »**
- **UC 8C : Conduire une action éducative dans le domaine de la « forme en cours collectif »**
- **UC 9C : Maîtriser les outils ou techniques dans le domaine de la « forme en cours collectif »**

**DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION****i. Avant l'Animation**

Convocation du stagiaire 15 min avant l'évaluation

- ✓ Renseigner et signer les grilles d'évaluation
- ✓ Rappel de l'évaluation auprès du candidat
- ✓ Remise du document de préparation de séance: Ce document doit comporter un certain nombre d'informations et être relié:
  - a) Description du public et ses objectifs
  - b) Situation de la séance dans la planification
  - c) Une séance Renforcement Musculaire ou Stretching de 20 minutes minimum
  - d) Une séance LIA ou STEP de 20 minutes minimum

**ii. Pendant l'animation :**

Le candidat anime sa séance dans des conditions réelles, en situation professionnelle.

Le candidat présente les 20 premières minutes de sa séquence RM ou Stretching et les 20 premières minutes de sa séquence LIA ou STEP sous forme continue. L'ordre des séquences est choisi par le candidat. Les deux séquences doivent succéder avec 5 minutes maximum de pause.

Le jury-évaluateur est observateur et n'intervient pas, sauf pour arrêter le candidat si celui-ci ne respecte pas le temps donné de la séquence (dépassement des 20 minutes) ou si celui-ci devient dangereux pour ses pratiquants.

**iii. Après l'animation, l'entretien :**

Les 2 évaluateurs alternent leur questionnement. L'entretien est en rapport avec la séance présentée par le candidat.

**iv. Après l'entretien : Délibération des jury-évaluateurs.**